



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Adoption du Compte
Financier Unique (CFU) 2024

Délibération
n°2025/19

7 AVRIL 2025

Date de la convocation :
1^{er} avril 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 avril 2025 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

Était absente excusée :

Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 23

BUDGET PRINCIPAL : Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget, donne lecture du Compte Financier Unique (CFU) 2024, joint en annexe à la présente délibération accompagné de son rapport de présentation, qui fait apparaître les résultats suivants :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **Excédent de 1 139 961.12 €**

- Dépenses réalisées 2024 : 8 085 914.79 €
- Recettes réalisées 2024 : 8 407 593.68 €
- **Résultat de l'exercice 2024** : **321 678.89 € Excédent**

- Reprise de l'excédent 2023 : 818 282.23 €
- **Résultat de clôture 2024** : **1 139 961.12 € Excédent**

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **besoin de financement total de 177 150.38 €**

- Dépenses réalisées 2024 : 2 347 085.35 €
- Recettes réalisées 2024 : 1 518 909.57 €
- **Résultat de l'exercice 2024** : **828 175.78 € Déficit**

- Reprise de l'excédent 2023 : + 61 898.91 €
- **Résultat de clôture 2024** : **766 276.87 € Déficit**

Monsieur Ahmed MERBAH précise qu'à ce résultat de clôture d'investissement déficitaire des dépenses et recettes réalisées, il convient d'ajouter celui des restes à réaliser en investissement qui font apparaître le résultat suivant :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2024 : 566 057.07 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement 2024 : 1 155 183.56 €
- **Résultat des restes à réaliser 2024** : **+ 589 126.49 € Solde d'exécution positif**

La section d'investissement génère donc un besoin de financement total (déficit de financement des dépenses réalisées et solde d'exécution positif des RAR) de **177 150.38 €**.

Après avoir précisé que le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune a été soumis à l'examen de la Commission Finances-Budget lors de sa séance du 2 avril 2025, Monsieur Ahmed MERBAH invite le Conseil Municipal à désigner, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, son Président de séance qui sera chargé de faire adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance du Conseil Municipal, et sur proposition de Madame Brigitte GANAYE, désignée Présidente de séance chargée de faire adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix « pour », 0 « contre » et 2 « abstention » (Madame Brigitte FAVRY-BOURGET et Madame Michèle DÉMARES), décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune, joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 139 961.12 €, un solde d'exécution d'investissement 2024 de - 766 276.87 € et un besoin de financement total (opérations réalisées et restes à réaliser) de la section d'investissement de 177 150.38 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com